

Annexe aux plans d'études de la
Faculté des sciences et de médecine

Dispositions de transition en Chimie

applicables dès l'année académique 2021/22

Acceptées par la Faculté des sciences et de médecine le 06.04.2020
Version révisée du 26.04.2021

Dispositions de transition 2021-2022

Ces dispositions de transition concernent les étudiant-e-s dont le programme de référence (branche principale, branche complémentaire, Master) est dans un plan d'études antérieur au semestre d'automne 2021, soit :

- Bachelor of Science en Chimie
- Master of Science in Chemistry
- Branches complémentaires en Chimie : les branches complémentaires à 30 ECTS (CHC-30, CHB-30 et CH-30) et les branches complémentaires à 60 ECTS (CH-60 et CHD-60 pour le DEEM).
- Complément au Master of Science in Chemistry à 30 ECTS

La révision 2021-2022 des plans d'études en chimie a pour conséquence des changements de codes, de dénomination et de nombre de crédits par UE. Celle-ci conduit à des démarches particulières, notamment pour l'inscription aux cours et aux examens pour chacune des unités d'enseignement ci-dessous.

UE au niveau Bachelor et Master

L'étudiant-e qui doit suivre selon son plan d'études une UE du tableau ci-dessous la remplace par l'UE correspondante. L'étudiant-e qui a obtenu un premier essai insuffisant sur l'ancienne UE s'inscrira pour le 2^e essai à l'ancienne UE, sur demande auprès du conseiller d'études.

Correspondance entre les anciennes et les nouvelles UE, niveau Master

A. UE selon l'ancien plan d'études			B. UE selon le nouveau plan d'études		
Code	Titre	ECTS	Code	Titre	ECTS
SCH.04920	Basic laboratory skills (practical course)	3	SCH.04921	Advanced laboratory skills (practical course)	3